



Union européenne – Informations générales

- Plan de relance, Nouveau CFP pour 2021-2027 et programme ajusté de la Commission européenne pour 2020
- Lancement du site internet de la Présidence allemande
- Recommandations par pays 2020

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Stratégie pharmaceutique : la feuille de route publiée pour consultation
- Proposition de la Commission pour le Programme Santé 2021-2027
- COVID-19 : rapports de surveillance hebdomadaires de l'ECDC
- Présentation du rapport d'initiative sur les pénuries
- CHMP : 8 nouvelles recommandations, soumission du remdesivir attendue

FAMILLE/JEUNESSE

- Mesures supplémentaires au Danemark pour les enfants et adultes vulnérables dans le contexte de la crise pandémique.
- Part des prestations familiales dans les dépenses publiques
- Nouveau congé rémunéré pour les aidants familiaux au Luxembourg.
- Allocation supplémentaire pour les parents d'enfants handicapés en Estonie.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Adoption par le Conseil du dispositif SURE
- Travailleurs détachés d'États tiers

CJUE

- Recours en annulation - Directive détachement des travailleurs

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :

Arnaud Emériaux : +32 (0) 2 282 05 63

Audrey Tournaire : +32 (0) 2 282 05 59

Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64

Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à

info@reif-eu.org

FOCUS : 1.290 milliards d'euros, 750 milliards, 310 milliards de transferts, 250 milliards de prêts...

Le vertige nous prend face aux trillions, milliards, millions d'euros, « espèces sonnantes et trébuchantes » présentées par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le 27 mai, à l'occasion de la présentation du plan de relance européen, du nouveau cadre financier pluriannuel révisé pour la période 2021-2027 et du programme ajusté de la Commission pour 2020 (voir infra).

Le Parlement européen, dans une [résolution adoptée le 15 mai](#), n'était déjà pas dupe et pressait instamment la Commission européenne à ne pas avoir recours "à des multiplicateurs douteux pour donner une publicité à des chiffres ambitieux" ni "à la magie financière". La crédibilité de l'UE, disait-il, est en jeu.

Avec ces nouvelles propositions, inimaginables avant la crise du Covid-19, la Commission portera sûrement le flanc à la critique d'en faire trop par certains acteurs nationaux qui auparavant médisaient sur son manque d'ambition et son inefficacité face à la crise du coronavirus.

Les propositions de la Commission présentent à première vue des vertus diplomatiques et bureaucratiques. Elles vont à la fois plus loin que la proposition franco-allemande du 18 mai dernier pour un fonds de relance de 500 milliards d'euros tout en satisfaisant les demandes des désormais fameux quatre États "frugaux" de l'UE (Pays-Bas, Autriche, Danemark et Suède) plaidant eux pour un fonds de relance centré sur des prêts et non des obligations perpétuelles de dettes communes et conditionné à des recommandations de plus en plus fortes dans le cadre du Semestre européen tout en préservant leurs rabais consistants au budget européen.

Le point déterminant reste que les propositions du plan de relance et du cadre financier pluriannuel révisé devront non seulement être adoptées à l'unanimité des 27, mais également que la majorité des Parlements nationaux devront donner leur blanc-seing...

L'échéance du 1^{er} janvier 2021 pour une adoption et mise en vigueur de ces plans semble presque désormais compromise.

L'Allemagne, partenaire naturel de la France, qui présidera le Conseil de l'UE à partir du 1^{er} juillet et ce jusqu'au 31 décembre 2020, aura non seulement un rôle clé dans les négociations à venir, mais, comme elle l'a démontré dans la proposition de relance signée avec la France, devra oser bouger les lignes et garantir la pérennité du projet européen au-delà des intérêts nationaux, par nature, égoïstes.

750
Milliards € pour
le fonds
européen de
relance
([Commission](#))

9,6%
La part des
européens
dépensant 40 % de
leur revenu pour
leur logement
([Eurostat](#))

Proposition d'un plan de relance, d'un nouveau cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 et d'un programme ajusté de la Commission européenne pour 2020.

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté le 27 mai 2020 en plénière au Parlement européen :

- un instrument d'urgence européen pour la relance (dénommé *Next Generation EU*), doté d'une enveloppe de 750 milliards d'euros, qui permettra d'augmenter temporairement le budget de l'Union grâce à de nouveaux financements levés sur les marchés financiers. Les fonds collectés seront répartis par l'intermédiaire de programmes de l'Union afin de soutenir les mesures immédiates nécessaires pour protéger les moyens de subsistance des populations, remettre l'économie sur pied et créer les conditions d'une croissance durable et résiliente. En application de [l'article 122 du TFUE](#), cet instrument d'urgence aura une vocation temporaire jusqu'à un horizon fixé au 31 décembre 2024. Parmi les 750 milliards d'euros, il est proposé un budget de 560 milliards d'EUR visant à contribuer au financement des plans des États membres pour la reprise et la résilience décliné en un mécanisme de subvention d'un montant maximal de 310 milliards d'EUR et pouvant procurer jusqu'à 250 milliards d'EUR sous forme de prêts. Les fonds levés seront à rembourser après 2027 et au plus tard en 2058. La proposition de plan de relance de la Commission reprend la plupart des éléments-clés de [l'initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus](#) publiée en amont le 18 mai 2020 ;
- un cadre financier pluriannuel révisé pour la période 2021-2027 par rapport à la [proposition initiale de la Commission publiée le 2 mai 2018](#). La Commission propose de créer de nouveaux outils et de renforcer certains programmes clés au moyen de *Next Generation EU* afin d'orienter rapidement les investissements vers les domaines où la nécessité s'en fait le plus sentir, de renforcer le marché unique, d'intensifier la coopération dans des domaines tels que la santé et la gestion des crises, et de doter l'Union d'un budget à long terme pour stimuler les transitions écologique et numérique et construire une économie plus équitable et plus résiliente ;
- Un programme de travail de la Commission européenne ajusté pour 2020, consistant principalement en un report de certaines initiatives législatives et non législatives durant l'année 2020 et début 2021.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_940

et:

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1590732521013&uri=COM:2020:456:FIN>

https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/eu-long-term-budget/2021-2027_fr

https://ec.europa.eu/info/publications/2020-commission-work-programme-key-documents_fr

Lancement du site internet de la Présidence allemande, premiers éléments de programme.

L'Allemagne a dévoilé le site internet et les grandes orientations de sa Présidence du Conseil, au 2^{ème} semestre 2020.

Le Trio Présidentiel à venir (l'Allemagne sera suivie du Portugal puis de la Slovénie) aura pour priorité la relance durable et inclusive de l'économie européenne. Sur le papier, le volet social serait ambitieux : mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux (salaire minimum, accès de l'ensemble des travailleurs à la protection sociale, inclusion sociale...), Stratégie de mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux, Sommet social en mai 2021, renforcement de la solidarité intergénérationnelle, accent sur la santé et la sécurité au travail... En matière sanitaire, il s'agirait en priorité de mieux préparer l'Europe à de futures crises sanitaires transfrontalières (résilience des systèmes de santé, disponibilité des produits médicaux, promotion de l'échange de données, renforcement de l'ECDC...).

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eu2020.de/eu2020-fr>

Recommandations par pays 2020 pour une réaction coordonnée à la crise pandémique et une reprise verte et numérique.

Ce sont les éléments-clés des recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen pour 2020, particulièrement marqué par la situation de crise liée à la pandémie mondiale. Elles entendent traiter des enjeux immédiats liés à la Covid mais aussi à ceux de moyen terme, la santé étant mis au centre des considérations (investissement dans les systèmes de soins et renforcement de leur résilience- capital humain, infrastructures, matériels). La Commission oriente la reprise de la croissance par des investissements pour une transition écologique et numérique de l'économie européenne tout en engageant l'UE à intégrer dans ses politiques les objectifs de développement durable de l'ONU.

Pour plus d'informations, voir:
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_901
et : https://ec.europa.eu/info/publications/2020-european-semester-commission-communication-country-specific-recommendations_en

Santé

Stratégie pharmaceutique : la feuille de route publiée pour consultation.

La feuille de route de la stratégie pharmaceutique, qui constitue sans doute le 2^{ème} objectif de la mandature en matière de santé après le Plan Cancer, a été dévoilée le 2 juin 2020 par l'exécutif. La Commission y soumet quatre axes de travail : (1) accès aux médicaments et disponibilité, (2) des médicaments abordables pour les patients et systèmes de santé, (3) déploiement du potentiel des nouveautés scientifiques et numériques en soutien à l'innovation et (4) influence et compétitivité européenne au niveau mondial. Si la liste des pistes mentionnées pour chacun de ces objectifs est longue, la Commission se montre en revanche peu précise à ce stade quant aux outils, législatifs ou non, qu'elle entend déployer pour les mettre en œuvre. Il s'agit donc sans doute d'un aspect sur lequel les parties prenantes se prononceront dans leurs réponses à la consultation publique ouverte jusqu'au 7 juillet prochain.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12421-Pharmaceutical-Strategy-Timely-patient-access-to-affordable-medicines>

Proposition de la Commission pour le Programme Santé 2021-2027.

La Commission a présenté le 28 mai 2020 sa proposition pour le programme santé 2021-2027 (*EU4Health*), revoyant ainsi son projet initial visant à intégrer le programme santé au sein du FSE+. Avec une dotation dépassant les 9 milliards d'euros pour l'ensemble de la période budgétaire, il aura trois objectifs prioritaires : la lutte contre les menaces de santé transfrontalières, la disponibilité de médicaments abordables et le renforcement des systèmes de santé. La proposition vise ainsi à mettre en œuvre des réponses à la crise de la COVID-19 et préparer l'UE aux menaces sanitaires, incluant notamment la constitution de réserves stratégiques de médicaments et équipements de protection personnelle ou encore la constitution d'une équipe européenne d'urgence sanitaire.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/com_2020_405_en_act_v11.pdf

COVID-19 : des rapports de surveillance hebdomadaires de l'ECDC.

Le Centre européen de contrôle et de prévention des maladies (ECDC) a mis en place des rapports de surveillance hebdomadaires de développement de l'épidémie depuis le 22 mai 2020. Il y présente notamment des données par pays sur le nombre de cas, leur répartition géographique et leur sévérité (patients hospitalisés/en réanimation, mortalité), les groupes à risques ainsi que la durée de progression de la maladie.

Très actif depuis le début de l'épidémie de COVID-19, le Centre pourrait voir ses compétences formelles renforcées si les récentes déclarations politiques en ce sens sont suivies d'effets.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-launches-new-weekly-covid-19-surveillance-report>

Présentation du rapport d’initiative sur les pénuries.

Nathalie Colin-Oesterlé (PPE/France) a présenté le 28 mai son projet de rapport d’initiative sur les pénuries en Commission ENVI. Elle y plaide notamment pour la sécurisation des approvisionnements et le renforcement de la coopération entre Etats membres, ce qui pourrait se traduire concrètement par l’encouragement aux relocalisations de production, la transformation de [RescEU](#) en pharmacie européenne d’urgence et la création d’établissements pharmaceutiques européens sans but lucratif, l’octroi de compétences réglementaires à l’EMA en matière de stocks ou encore le recours plus régulier aux appels d’offres conjoints.

Pour plus d’informations, voir :

http://delegationfrancaise-ppe.eu/IMG/pdf/colin_oesterle28052020.pdf

CHMP : 8 nouvelles recommandations, soumission du remdesivir attendue.

Le Comité des médicaments à usage humain de l’EMA, réuni fin mai 2020, a rendu un avis favorable sur 8 nouveaux médicaments, parmi lesquels un générique (Apixaban Accord, prévention et traitement des thromboembolies veineuses), un biosimilaire (Zercepac, traitement des cancers gastriques et du sein) et un médicament orphelin (Hepcludex, hépatites D).

Le CHMP a par ailleurs annoncé être en attente de la soumission imminente du dossier du remdesivir pour le traitement de la COVID, dossier qu’il examinera de manière accélérée.

Pour plus d’informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-25-28-may-2020>

Famille/Jeunesse

Mesures supplémentaires au Danemark pour les enfants et adultes vulnérables dans le contexte de la crise pandémique.

L’ensemble des partis politiques danois ont validé l’adoption de mesures sociales destinées à aider enfants et adultes en situation de vulnérabilité accrue due au Covid-19. 29 millions d’euros ont été alloués pour financer ces initiatives portant notamment sur des allocations supplémentaires pour les enfants et les jeunes fragilisés ainsi que l’accès à des services sociaux (logements sociaux, accueil des jeunes enfants, lieux de résidence, etc.)

Pour plus d’informations, voir : <https://sim.dk/nyheder/nyhedsarkiv/2020/apr/alle-partier-indgaar-aftale-om-hjaelp-til-saarbare-og-udsatte-grupper/>

Part des prestations familiales dans les dépenses publiques: la France en dessous de la moyenne européenne.

Selon les données Eurostat, l’ensemble des Etats membres de l’UE ont dépensé 301 milliards d’euros en 2017 en prestations familiales, soit 8,6% de l’ensemble des dépenses publiques dédiées aux prestations sociales. Les chiffres publiés montrent cependant des différences importantes dans la part des dépenses publiques dédiées aux prestations familiales selon les Etats membres. Le Luxembourg a ainsi dédié 15% de ses dépenses sociales en la matière

contre 4,2% pour les Pays-Bas. La France se situe en dessous de la moyenne européenne avec 7,58%.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/EDN-20200601-1?inheritRedirect=true&redirect=%2Feurostat%2Fnews%2Fwhats-new>

Nouveau congé rémunéré pour les aidants familiaux au Luxembourg.

En avril 2020, le Luxembourg a adopté un congé rémunéré pour soutenir les travailleurs (salariés et indépendants) qui doivent cesser ou réduire leur activité professionnelle pour s'occuper d'un proche dépendant alors que les structures dédiées ont dû fermer en raison de la pandémie du Covid-19.

Pour plus d'informations, voir :

https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actuualites%2Bcommuniques%2B2020%2B04-avril%2B03-conge-soutien-familial.html

Allocation supplémentaire pour les parents d'enfants handicapés en Estonie.

Une nouvelle allocation a été adoptée par le gouvernement estonien pour soutenir les parents ayant la charge d'un enfant handicapé qui doivent réduire leur activité en raison de la fermeture des écoles et services dédiés à leur prise en charge en raison de la crise du Covid-19. L'allocation correspondra à 70% du salaire moyen du parent devant prendre un congé pour s'occuper de son enfant.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.sm.ee/et/uudised/riik-hakkab-maksma-eriolukorra-ajal-toetust-erivajadusega-lastevanematele>

Emploi et affaires sociales

Adoption par le Conseil du dispositif SURE.

Le Conseil des Ministres des Affaires économiques et financières a adopté le 19 mai 2020 le Règlement instituant [l'instrument temporaire SURE visant](#) à apporter une aide complémentaire aux dispositifs nationaux de chômage partiel et d'aide notamment auprès des travailleurs indépendants, sous forme de prêts accordés par la Commission aux États membres jusqu'à concurrence de 100 milliards d'euros au total. Ce dispositif complémentaire européen d'appui au chômage partiel sera disponible une fois que tous les États membres auront fourni leurs garanties, et sera alors opérationnel jusqu'au 31 décembre 2022. Sur proposition de la Commission, le Conseil pourra décider de maintenir le dispositif par période de 6 mois supplémentaires tant que les graves perturbations économiques causées par la pandémie de COVID-19 persistent.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/05/19/covid-19-council-reaches-political-agreement-on-temporary-support-to-mitigate-unemployment-risks-in-an-emergency-sure/>

Question parlementaire et réponse de la Commission européenne sur les travailleurs détachés de pays tiers dans l'UE.

L'eurodéputée Cindy Franssen (PPE/ Belgique) a interrogé le 21 février 2020 la Commission sur le nombre de travailleurs détachés de pays tiers dans l'UE et l'application à ces travailleurs des règles relatives au formulaire A1 (règlement (CE) n° 883/2004) et à la future directive révisée sur le détachement de travailleurs (directive (UE) 2018/957). Selon la Commission, l'absence de précision sur la nationalité des travailleurs détachés dans le rapport statistique annuel sur le détachement de travailleurs empêche de tirer des conclusions sur le nombre de ressortissants de pays tiers détachés. Les mêmes règles s'appliquent aux ressortissants de pays tiers légalement détachés dans l'UE qu'aux travailleurs européens, qu'il s'agisse des règlements de coordination (et l'obligation de détenir un formulaire A1) ou des directives Détachement (dont l'obligation qui serait prévue par les Etats membres de déclarer préalablement le détachement aux autorités compétentes).

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/001075/P9_RE\(2020\)001075_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/001075/P9_RE(2020)001075_EN.pdf)

CJUE

Recours en annulation – Directive 2018/957 sur le détachement des travailleurs.

Le 28 mai 2020, l'avocat général a rendu ses conclusions dans les affaires C-620/18 Hongrie/Parlement et Conseil et C-626/18 Pologne/Parlement et Conseil portées devant la Cour de Justice de l'UE (CJUE) concernant le recours en annulation de la Pologne et de la Hongrie contre la directive 2018/957 sur le détachement des travailleurs. L'avocat général préconise à la Cour de rejeter dans leur intégralité les demandes des deux pays. Selon lui, la directive ne contrevient pas aux principes de subsidiarité puisqu'elle se limite à coordonner l'application des droits du travail de l'État d'accueil et de l'État d'origine et elle ne fixe en aucun cas les montants des salaires à verser, puisque ceux-ci relèvent de la compétence des États membres. Par ailleurs, il estime qu'en adoptant la directive, le législateur de l'Union a respecté les exigences du principe de proportionnalité, sans manifestement dépasser son large pouvoir d'appréciation dans le domaine de la réglementation des détachements de travailleurs. Il estime enfin que le régime des travailleurs détachés pour une longue durée (12 ou 18 mois) introduit par la directive est justifié et entraîne des restrictions proportionnées à la libre prestation des services, dans la mesure où il s'adapte à la situation des travailleurs plus intensément intégrés dans le marché du travail de l'État d'accueil.

Pour plus d'informations, voir: <http://curia.europa.eu/juris/documents.jsf?num=C-620/18>

et: <http://curia.europa.eu/juris/documents.jsf?num=C-626/18>

Evènements passés

25 mai 2020, Brussels - La révision des règlements européens de coordination de sécurité sociale et le formulaire A1.

Co-organisé par le Bureau européen de la principale centrale syndicale allemande (DGB) et la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (REIF) en partenariat avec Gabriele Bischoff, rapporteure au Parlement européen sur les textes de révision de la coordination, le webinaire d'experts européens et nationaux a permis d'échanger sur les bonnes pratiques belges et françaises en termes d'outils électroniques existants ou à venir permettant de déterminer la législation applicable de sécurité sociale des travailleurs détachés. Karel Deridder, Directeur Général – Direction Générale des Inspections à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) belge a notamment présenté le système belge de déclaration électronique préalable avant détachement dit Limosa. Arnaud Emériaux, Délégué permanent à la REIF, a, quant à lui, exposé les perspectives d'évolution dans la détermination de la législation applicable en France et un argumentaire en faveur de la mise en place d'une notification préalable au détachement discutée actuellement entre les co-législateurs européens, Parlement et Conseil.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

Evènements à venir

4 juin 2020, En ligne - Dialogue Citoyen avec Nicolas Schmit.

Le Commissaire européen pour l'emploi et les droits sociaux participera à un échange organisé en ligne avec les citoyens européens.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/events/citizens-dialogues/citizens-dialogue-online-commissioner-nicolas-schmit-2020-jun-04_fr

12 juin 2020, webinar - La crise du Covid et la réduction du temps de travail.

L'Institut des syndicats européens propose un webinar pour discuter de la relation entre diminution du temps de travail due au Coronavirus et lutter contre le chômage, santé mentale et élément stratégique pour une transition socio-écologique vers une économie verte.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/Events/ETUI-webinar-The-Covid-crisis-and-working-time-reduction-avoiding-unemployment-boosting-mental-health-and-wellbeing-and-contributing-to-a-more-sustainable-economy>

“Unlocking the potential of the EU Treaties: An article-by-article analysis of the scope for action”, EPRS, 28 mai 2020, 140 p.

L'EPRS, le *think tank* du Parlement européen, a publié une étude visant à identifier les bases juridiques des traités encore non-utilisées ou sous-utilisées (en termes de buts qu'elles pourraient servir à atteindre). Il analyse les moyens possibles de mettre en œuvre les politiques de l'UE, y compris l'élaboration de règles communes, le renforcement de la capacité d'exécution, une meilleure mise en œuvre des mesures existantes, un financement ciblé et une efficacité accrue. Les pages 29 et 63 traitent respectivement des moyens d'exploiter les bases juridiques des traités dans le domaine de la santé publique et de la politique sociale.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/651934/EPRS_STU\(2020\)651934_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/651934/EPRS_STU(2020)651934_EN.pdf)

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

